



1 EDITORIAL

2 EUROPE ET MONDE

- ▶ L'ISO et la CEI étoffent la gestion de la sécurité de l'information
- ▶ L'ISO 26000 passe au stade de projet final de norme internationale
- ▶ Les normes ISO appuient les objectifs de la santé et de la sécurité au travail

6 LE SAVIEZ-VOUS ?

- ▶ Une nouvelle norme marocaine pour évaluer l'efficacité énergétique
- ▶ Vos freins sont-ils sûrs ? une norme ISO propose un essai tout-en-un

8 DOSSIER

- ▶ Le Maroc adhère au comité européen de normalisation

11 NOUVEAUTE

- ▶ Programme semestriel de normalisation nationale
- ▶ Evaluation de la conformité
- ▶ le langage international des symboles graphiques ISO

12 INTERVIEW

- ▶ Interview avec Mr Gaston Michaud, Secrétaire Général du CEN

14 TEMOIGNAGE

- ▶ Air liquide maroc à obtenu la certification HACCP pour son activité de dioxyde de carbone destiné aux industries agro-alimentaire

16 FICHE PRATIQUE

- ▶ La normalisation européenne : Questions et réponses

ARABE

ESPACE QUALITE

Ministère de l'Industrie, du Commerce et des Nouvelles Technologies

Direction de la Normalisation et de la Promotion de la Qualité

Adresse:: Angle Avenue kamal zebdi, Rue Dadi Secteur 21 - Hay Riad- Rabat

Tél : (0537) 71-62-13/14/15/16 Fax : (0537) 71-17-98

Numéro du dépôt légale : 25-1997

ISSN: 1113-8505

Site web: :<http://www.snima.ma>

La reproduction en tout ou en partie des information publiées est autorisée sous réserve qu'il soit fait mention de la source

La normalisation européenne joue un rôle central dans le bon fonctionnement du marché intérieur, en combinaison avec le principe de la reconnaissance mutuelle. Des normes européennes harmonisées contribuent à assurer la libre circulation des marchandises dans le marché intérieur et permettent de renforcer la compétitivité des entreprises dans l'Union européenne (UE).

Conscient de cet enjeu, le Maroc, signataire d'un accord de libre échange avec l'UE, s'est engagé à rapprocher son système de normalisation avec la normalisation européenne en vue de signer des accords de reconnaissance en matière d'évaluation de la conformité avec l'UE.

En effet, l'harmonisation des normes et des règlements techniques marocains avec les exigences du marché unique européen est de nature à contribuer au renforcement de la compétitivité de l'économie nationale et à favoriser à terme son intégration dans le marché européen.

Depuis juillet 2009, Le Maroc a adhéré en tant que membre affilié au CEN, l'organisme européen chargé de la normalisation européenne dans les domaines autres que l'électrotechnique et les télécommunications.

Cette adhésion permettra au Maroc de suivre le développement de la normalisation européenne et d'accélérer le rythme d'adoption des normes européennes en normes marocaines, en particulier dans les secteurs d'activités concernés par les échanges entre le Maroc et l'UE.

Comme affilié, le Maroc peut participer aux travaux des Comités techniques d'élaboration des normes européennes. Les opérateurs économiques marocains peuvent, donc, donner leurs points de vue et se préparer, à temps, aux nouvelles normes européennes et non pas les subir

L'ISO ET LA CEI ÉTOFFENT LA GESTION DE LA SÉCURITÉ DE L'INFORMATION

La panoplie des normes ISO/CEI relatives à la sécurité de l'information s'est enrichie de lignes directrices pour faciliter la mise en œuvre d'ISO/CEI 27001:2005.

ISO/CEI 27003:2010, Technologies de l'information - Techniques de sécurité - Lignes directrices pour la mise en œuvre du système de management de la sécurité de l'information, fournit des recommandations à toutes les organisations - indépendamment de leur taille, de la complexité et des risques en jeu - que préoccupent les questions de sécurité informatique.

Pour les clients et fournisseurs, la mise en place d'un SMSI (ISO/CEI 27001:2005) bien conçu, dans les organisations avec lesquelles ils traitent, est le signe que la sécurité de l'information est prise au sérieux, et que des techniques de pointe sont prévues pour lutter contre les menaces et les problèmes liés à la sécurité de l'information.

Pour Edward Humphreys, animateur du groupe de travail qui a élaboré la nouvelle norme, "en utilisant ISO/CEI 27003:2010, l'organisation sera en mesure de déployer un processus de gestion de la sécurité de l'information,

qui donnera aux parties prenantes l'assurance que les risques qui pèsent sur leurs ressources d'information sont constamment mesurés et maintenus dans les limites de sécurité acceptables définies".

ISO/CEI 27003:2010 couvre le processus de spécification et de conception du SMSI, de la phase initiale à la production de plans d'exécution. La norme donne des recommandations sur la façon de convaincre la direction, ainsi que les différents concepts pour la conception et la planification d'un projet SMSI dont la réalisation sera

un succès garanti.

Destinée à être utilisée avec les normes ISO/CEI 27001:2005 et ISO/CEI 27002:2005, ISO/CEI 27003:2010 ne modifie, ni ne limite les exigences spécifiées dans ces deux normes.

La norme ISO/CEI 27003:2010, Technologies de l'information - Techniques de sécurité - Lignes directrices pour la mise en œuvre du système de management de la sécurité de l'information, a été élaborée par l'ISO/CEI JTC 1, Technologies de l'information, SC 27, Techniques de sécurité des technologies de l'information, et est disponible directement au Secrétariat central de l'ISO au prix de 168 francs suisses.

Source : ISO



L'ISO 26000 PASSE AU STADE DE PROJET FINAL DE NORME INTERNATIONALE

L'ISO 26000 sur la responsabilité sociétale vient de franchir une étape importante dans le processus d'élaboration de la future norme. Il se confirme que le soutien des membres nationaux de l'ISO et des organisations en liaison qui participent au projet est suffisant pour autoriser le passage au stade de projet final de Norme internationale (FDIS), dernière étape dans le processus d'élaboration d'une norme ISO avant sa publication en tant que véritable Norme internationale ISO.

À la mi-février, les membres des organismes nationaux de normalisation (ONN) de l'ISO ont voté en faveur de l'avancement du projet de Norme internationale (DIS) à celui de projet final (FDIS). Avant le passage formel au stade FDIS, soucieuse de connaître l'ampleur du soutien des 42 organisations en liaison qui participent aux travaux, la direction du groupe de travail de l'ISO sur la responsabilité sociétale (GT RS) a passé en revue leurs points de vue et observations.

Les organisations en liaison sont notamment des ONG de la société civile, des associations représentant le



monde des affaires, les consommateurs ou le monde du travail, ainsi que d'autres groupements inter-gouvernementaux ou non gouvernementaux. Ces organisations n'ont pas le droit de vote sur le document, mais elles ont contribué directement à son élaboration et y ont apporté leur concours actif au travers de leurs observations.

Le vote positif de la mi-février a conduit la direction du GT RS à conclure que les critères d'approbation étaient remplis pour l'enregistrement du document en tant que FDIS 26000.

Maintenant que cette décision est officiellement confirmée, de manière à accroître encore le niveau du consensus obtenu et la qualité du document, le GT RS va s'atteler à tenir compte des 2650 observations soumises durant la période du vote par les membres de l'ISO et par les organisations en liaison.

Dans cette optique, l'équipe de rédaction du groupe de travail va étudier attentivement toutes les observations reçues et préparer des propositions pour régler certains aspects clés, que les experts du GT RS auront pour tâche d'examiner lors de leur prochaine réunion, qui aura lieu en mai 2010 à Copenhague, Danemark.

A l'issue de cette réunion, un nouveau document révisé sera finalisé sur la base de ce qui aura été convenu à Copenhague. Le document sera distribué en tant que FDIS pour un vote de deux mois. Si le FDIS est approuvé, la norme ISO 26000 pourrait être publiée en tant que Norme internationale d'ici la fin de l'année.

S'adressant aux membres

du groupe pour annoncer sa décision et la marche à suivre pour la future norme, la direction du GT RS a déclaré: "nous tenons à vous remercier tous de vos précieuses observations et nous saisissons l'occasion pour réaffirmer qu'à Copenhague, afin de dégager un consensus encore plus solide notre souci sera de tenir compte avec justesse et équité de toutes vos observations, celles soumises par les ONN avec un vote positif ou négatif et celles formulées par les organisations en liaison."

En fournissant des lignes directrices harmonisées, pertinentes à l'échelon mondial et fondées sur un consensus international entre les experts représentant les principaux groupes de parties prenantes, l'ISO 26000 encouragera l'application, dans le monde entier, des meilleures pratiques en matière de responsabilité sociétale. Les recommandations qui figurent dans ISO 26000 s'appuient sur les meilleures pratiques dégagées dans ce domaine par le secteur public et le secteur privé. Elles devraient être utiles aux organisations, grandes et petites, dans ces deux secteurs.

Le GT RS est composé d'experts des membres de l'ISO (ONN) et d'organisations en liaison. Chaque ONN peut être représenté par six experts au maximum et chaque organisation en liaison par deux experts. Au total, le groupe compte 436 experts participants et 195 observateurs de 94 pays membres de l'ISO et 42 organisations en liaison.

Source ISO

LES NORMES ISO APPUIENT LES OBJECTIFS DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL

De nombreuses Normes internationales de l'ISO, qui traitent de sujets allant des vêtements de protection et de la sécurité des machines aux signaux de sécurité et à l'ergonomie, appuient les objectifs de la santé et de la sécurité au travail.

Selon les statistiques de l'OIT, toutes les 15 secondes, un travailleur perd la vie à la suite d'un accident ou d'une maladie du travail et 160 travailleurs sont victimes d'un accident du travail. Bon nombre de ces accidents pourraient être évités en appliquant des normes ISO. Aussi l'OIT a-t-elle le statut d'organisation en liaison avec 35 comités techniques (TC) et sous-comités (SC) de l'ISO.

Pour le Secrétaire général de l'ISO, Rob Steele, "la collection des normes ISO, riche de plus de 18 000 normes, compte des centaines de normes dont la mise en œuvre peut augmenter la sécurité et promouvoir la santé sur le lieu de travail. Outre la protection des travailleurs, elles offrent des lignes directrices utiles aux employeurs dans leurs décisions d'achat ainsi que les meilleures solutions techniques pour sous-tendre la réglementation et la législation. Parce qu'elles sont internationales, ces normes contribuent à harmoniser les exigences de sécurité et de santé dans le monde et facilitent ainsi le commerce entre les pays.

Les comités techniques et sous-comités de l'ISO dont

les travaux sont particulièrement pertinents pour les enjeux de la Journée mondiale de la santé et de la sécurité au travail sont notamment les suivants :

L'ISO/TC 94, Sécurité individuelle - Vêtements et équipements de protection, élabore des normes dont l'application permet de garantir que les vêtements de protection satisfont au niveau de protection nécessaire aux employés. Elles donnent aussi des lignes directrices aux responsables des achats et aux responsables de la réglementation. L'ISO/TC 94 a élaboré 97 normes et 28 pays participent à ses travaux, 35 autres pays étant observateurs.

La normalisation des principes généraux relatifs à la sécurité des machines, y compris la terminologie et la méthodologie, est l'activité principale de l'ISO/TC 199, Sécurité des machines. Les principales parties impliquées dans les travaux sont l'industrie (fabricants et concepteurs), les organismes publics de la santé et de la sécurité, les conseils nationaux pour la santé et la sécurité au travail, les autorités publiques, les organisations syndicales et les associations

d'employeurs. L'OIT, de même que l'Organisation mondiale de la santé (OMS), ont le statut d'organisations en liaison avec l'ISO/TC 199. L'ISO/TC 199 a élaboré 35 normes et compte 27 pays participants et 23 pays observateurs.

Le grand public, les travailleurs et/ou l'environnement peuvent être exposés à des substances dangereuses présentes dans l'air de façon naturelle ou libérées par des processus industriels ou des appareils et produits domestiques. Il est donc nécessaire de limiter la présence de ces substances dans l'air, les émissions dans l'atmosphère et les émissions dans l'air intérieur des bâtiments. L'ISO/TC 146, Qualité de l'air, et en particulier son sous-comité SC 2, Atmosphères des lieux de travail, développent des méthodes normalisées pour mesurer la teneur en polluants de l'air. Le comité a élaboré 27 normes, compte 21 pays participants et 13 pays observateurs.

L'ISO/TC 145/SC 2, Identification de sécurité, signaux, formes, symboles et couleurs est chargé de la normalisation dans le domaine des symboles graphiques. Ces derniers sont un moyen important de communiquer des informations relatives aux dangers et à la sécurité sur le lieu de travail, de manière concise et sans recours aux langues - un aspect important compte

tenu de la mobilité professionnelle d'aujourd'hui. L'ISO/TC 145/SC 2 a élaboré 14 normes ; il compte 14 pays participants et 16 pays observateurs.

Les normes élaborées par l'ISO/TC 159, Ergonomie, sous-comité SC 4, Ergonomie de l'interaction homme/système, aident à répondre aux exigences relatives à la conception des systèmes, équipements et produits professionnels en fonction de caractéristiques propres à l'homme, afin d'améliorer l'aptitude à l'emploi de ces produits et, par voie de conséquence, la productivité, la santé, la sécurité et le bien-être de l'opérateur ou de l'utilisateur. L'ISO/TC 159/SC 4 a élaboré 50 normes ; 22 pays participent à ses travaux et 11 autres pays sont observateurs.

L'exposition des travailleurs à un bruit intense ou

émis sur de longues périodes peut engendrer des dommages auditifs et d'autres déficiences physiologiques. Les normes élaborées par l'ISO/TC 43, Acoustique, en particulier son sous-comité SC 1, Bruit, permettent d'abaisser les niveaux d'exposition au bruit sur le lieu de travail et de réduire ainsi les nuisances sonores et les risques de dommages auditifs. L'ISO/TC 43/SC 1 a élaboré 117 normes ; il compte 25 pays participants et 18 pays observateurs.

L'ISO TC/108, Vibrations et chocs mécaniques, et leur surveillance, et ses sous-comités, en particulier le SC 4, Exposition des individus aux vibrations et chocs mécaniques, élaborent des Normes internationales qui aident à réduire les effets dommageables des vibrations sur les individus au travail. Ces normes sont également utiles pour la concep-

tion et la surveillance des machines sur le lieu de travail. L'ISO/TC108/SC 4 a élaboré 26 normes ; 19 pays participent à ces travaux et 14 autres ont le statut d'observateur.

D'autres normes ISO pertinentes pour la sécurité et la santé au travail traitent de sujets aussi divers que les équipements de protection et de lutte contre l'incendie, le soudage, les tracteurs et matériels agricoles et forestiers, les exigences relatives aux compétences pour les inspecteurs de grues, le management des risques liés au froid dans les lieux de travail, ainsi que de nouveaux sujets comme la sécurité du recyclage des navires et la fabrication et la manipulation des nanomatériaux.

Source : ISO



UNE NOUVELLE NORME MAROCAINE POUR ÉVALUER L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

Une norme marocaine sur l'efficacité énergétique est en cours d'élaboration. Cette norme contribuera à améliorer l'efficacité énergétique.

L'augmentation d'usage d'éclairage, l'élargissement des parcs d'appareils électroménagers et électroniques et l'apparition de nouveaux besoins sont à l'origine d'une croissance régulière de la consommation d'électricité des ménages.

En réduisant la consommation des ressources énergétiques, la recherche de l'efficacité énergétique optimale des appareils permet, d'une part, de limiter les pollutions engendrées, et d'autre part, d'atténuer le coût économique.

En plus des défis d'ordres technologiques, une des voies possibles pour l'amélioration de l'efficacité énergétique est d'agir sur le comportement d'achat du consommateur, en lui fournissant les informations nécessaires pour choisir des

appareils performants au moment de l'achat.

En effet, l'étiquetage énergétique permettra :

- De pallier le manque d'information des consommateurs sur la performance énergétique des appareils électroménagers ;

- d'inciter le consommateur à comparer les appareils électroménagers et à choisir des appareils de même catégorie présentant de meilleures performances énergétiques.

-de stimuler l'innovation technologique en incitant les fabricants à développer de nouveaux produits plus performants pour se différencier de leurs concurrents directs.

La norme marocaine NM 14.2.300 précise les dispositions d'étiquetage des lam-

pes électriques domestiques et des appareils électroménagers, mis sur le marché marocain, concernant l'indication de la consommation en énergie et en autres ressources essentielles nécessaire et ainsi, assurer une bonne information du consommateur.

Le champ d'application de cette norme concerne les types d'appareils suivants :

- Les appareils de froid: Réfrigérateurs, congélateurs, réfrigérateurs et congélateurs ménagers, climatiseurs à usage domestique

- Les appareils de chauffe: Fours électriques à usage domestique

- Les appareils de ménage: machines à laver le linge, appareils combinés machine à laver le linge/sèche-linge, lave-vaisselle domestiques

- Les lampes électriques domestiques

La norme NM 14.2.300 est élaborée par le comité technique de normalisation des appareils domestiques et est disponible auprès du SNIMA.

Source : MCI

استهلاك الطاقة Consommation d'Énergie	تصنيف Réfrigérateur
المصنع Fabricant	Logo ABC
النموذج Modèle	123
تصنيف الاستهلاك Faible consommation	A
تصنيف الاستهلاك Forte consommation	
الاستهلاك الكهربائي Consommation électrique (كيلوواط ساعة / السنة) (kWh/an)	X.YZ
السعة المخصصة للمواد الصلبة Capacité destinée aux denrées fraîches (لتر) (litre)	XYZ
السعة المخصصة للمواد المجمدة Capacité destinée aux denrées congelées (لتر) (litre)	XYZ
مستوى الصوت Bruit (dB(A) re 1pW)	XYZ

14.2.300 رقم المواصفة القياسية
Conforme à la norme marocaine 14.2.300

VOS FREINS SONT-ILS SÛRS? UNE NORME ISO PROPOSE UN ESSAI TOUT-EN-UN

L'ISO publie une nouvelle norme portant sur les *Essais de plaquettes de frein. Cette norme garantit aux automobilistes un système de freinage alliant performance et sécurité optimales.*

Aujourd'hui, pour tester les plaquettes de frein, il existe de nombreuses méthodes présentant différents degrés d'exactitude et de fiabilité. Ce procédé de vérification est appelé "essai d'usure" du matériau de frein des systèmes de freinage. Les multiples essais auxquels doivent procéder les producteurs de camions et de remorques coûtent du temps et de l'argent. Ces pertes pourraient être réduites de manière radicale si les plaquettes de frein pouvaient faire l'objet d'un seul et même essai et si les résultats en matière de sécurité pouvaient être acceptés par l'ensemble des marchés.

ISO 26866:2009, Véhicules routiers - Matériaux de friction pour garnitures de freins - Méthode normale d'essai d'usure pour véhicules industriels équipés de systèmes de freinage pneumatiques, regroupe en un seul mode opératoire d'essai toutes les exigences auxquelles les producteurs doivent être attentifs concernant l'usure. Cette norme a pour ambition de donner aux usagers une bonne idée générale du comportement à l'usure du matériau de friction en moins de temps qu'il n'en faudrait pour faire tous les essais.

ISO 26866:2009 propose une procédure d'évaluation des différents essais qui donne des résultats exacts et qui peut être répétée invariablement, permettant ainsi une évaluation fiable de l'efficacité des plaquettes de frein dans les systèmes de freinage. Cette norme s'applique à différents stades du cycle de vie du produit (développement, prototypes, spécification ou validation du produit, production en série, etc.).

"Cette Norme internationale est le résultat d'une étroite collaboration entre les principaux producteurs d'automobiles et de systèmes de freinage et équipementiers, les meilleurs services d'essai et les organismes d'élaboration des normes," déclare Harald Abendroth, Animateur du groupe de travail à l'origine de la norme.

"Elle s'inscrit dans l'approche mondialisée des matériaux de friction présentée dans la norme ISO 15484:2008, Véhicules routiers - Matériaux de friction pour garnitures de freins - Définition du produit et assurance qualité."

La nouvelle norme s'applique aux véhicules industriels

disposant de systèmes de freinage pneumatique et correspondant aux catégories M2, M3, N2, N3, O3 et O4, telles que définies dans la Résolution d'ensemble sur la construction des véhicules (UNECE R.E.3) de la Commission économique pour l'Europe des Nations Unies (CEE-ONU).

Cette norme est à utiliser de pair avec les autres normes ou procédures d'essai applicables pour garantir la pleine conformité d'un matériau de friction à une application, à un marché ou à une plate-forme de véhicule.



Michael Rohde, chef de projet pour cette norme, souligne l'importance de cette nouvelle publication: "L'harmonisation des applications portant sur les véhicules industriels n'est plus une lointaine perspective. Grâce à la nouvelle norme ISO 26866, c'est maintenant une réalité. L'industrie automobile a de grandes chances d'en tirer d'importants bénéfices, d'autant que cette norme va lui faire gagner du temps et de l'argent."

Source ISO

LE MAROC ADHÈRE AU COMITÉ EUROPÉEN DE NORMALISATION

Ayant adhéré depuis 1963 à l'organisation Internationale de Normalisation (ISO), Le Maroc vient d'adhérer au Comité Européen de Normalisation (CEN) en juillet 2009, en tant que membre affilié. Le présent dossier jette la lumière sur cette structure européenne, sur les objectifs et les implications d'une telle adhésion.

La normalisation européenne connaît un nouvel essor depuis la décision prise en 1985 par la Commission Européenne de mettre en place la Nouvelle Approche. En effet, les Directives Européennes de type "Nouvelle Approche" s'appuient largement sur les normes européennes "harmonisées", les produits conformes à ces normes étant présumés répondre aux exigences des directives.

La normalisation joue donc un rôle central dans le bon fonctionnement du marché intérieur, en combinaison avec le principe de la reconnaissance mutuelle. Des normes européennes harmonisées contribuent à assurer la libre circulation des marchandises dans le marché intérieur et permettent de renforcer la compétitivité des entreprises dans l'Union européenne (UE). Elles contribuent également à protéger la santé et la sécurité des consommateurs européens, ainsi que l'environnement.

ronnement.

Qu'est-ce que le CEN ?

La normalisation européenne dans les domaines autres que l'électrotechnique et les télécommunications, pour lesquels il existe des organismes particuliers (respectivement le CENELEC et l'ETSI) s'effectue au sein du Comité Européen de Normalisation (CEN).

La principale mission du CEN est de produire des normes harmonisées au niveau de l'Union Européenne. Ces normes transposées dans les collections nationales sont des références pour les directives européennes régissant la libre circulation des marchandises.

Les 31 membres de cet organisme créé en 1961, sont les organisations nationales de normalisation des 27 pays de l'Union Européenne et de l'Association Européenne de Libre Echange (AELE). Le CEN compte également 7 membres associés et 19 mem-

bres affiliés.

Suite aux Assemblées Générales du CEN et du CENELEC, tenues en Juin 2007 à Chypre, un nouveau guide relatif au statut d'affilié à ces deux organisations a été établi. Ce guide précise les conditions relatives à l'adhésion dans le cadre de ce statut, les droits et les obligations des affiliés ainsi que les valeurs des cotisations annuelles.

Le statut de membre affilié est ouvert notamment à tout organisme national de normalisation, membre respectivement de l'ISO et de la CEI, relevant d'un pays officiellement identifié en tant que candidat potentiellement admis à l'Union Européenne (UE) ou à l'Association Européenne de Libre Echange (l'AELE) ainsi que les pays du Sud de la méditerranée signataires d'un accord de Zone de Libre Echange.

Les projets de normes européennes sont préparés au sein d'environ 292 Comités Techniques (CEN/TC) ; une fois élaborés, ces projets, généralement disponibles dans les trois langues officielles du CEN (allemand, anglais, français), sont soumis à une enquête technique d'une durée de 6 mois puis à approbation sous



forme d'un vote pondéré. Les Normes européennes (EN) adoptées sont mises en application dans leur intégralité comme normes nationales, sans égard pour le vote du membre national, et toute norme nationale en contradiction doit être retirée. A la fin de l'année 2009, plus de 12 260 Normes européennes avaient déjà été adoptées.

Outre les normes européennes (EN), le CEN peut élaborer d'autres types de documents ayant une implication différente de celle des EN. Il s'agit des documents d'harmonisation (HD) ; des prénormes européennes (ENV) ; des rapports du CEN (CR) ; des CEN Workshop Agreement et des Accords d'ateliers CEN - (CWA).

Procédure d'élaboration d'une norme européenne

Une fois ratifiée, toute norme européenne (EN) doit être adoptée à l'identique au niveau national. Un moyen efficace d'influer sur le contenu des normes européennes consiste à participer au comité miroir du pays respectif. Cette instance délègue des experts au sein des organismes de normalisation européens, décide, au niveau

national, de la position à prendre sur les projets de normes européennes, et accompagne le processus de normalisation dans ses différentes étapes.

L'initiative d'une nouvelle norme européenne provient le plus souvent d'un organisme national de normalisation, ou bien, s'il s'agit de concrétiser une directive CE, de la Commission européenne, par le biais d'un mandat de normalisation. Si le sujet du projet proposé suscite l'adhésion, qu'un nombre suffisant d'organismes nationaux de normalisation est disposé à y participer, et que des ressources sont disponibles pour la tenue du secrétariat, le CEN confie le travail, sous la responsabilité d'un Comité technique (TC), à un groupe de travail (WG) - soit déjà existant, soit nouvellement créé - appartenant au TC en question.

Une fois que le WG s'est mis d'accord sur un projet de norme européenne (prEN), celui-ci est soumis à une enquête publique. Les organismes nationaux de normalisation ont alors cinq mois pour rassembler des commentaires dans leur pays respectif.

Se basant sur les avis rassemblés, le WG rédige le projet final. Les organismes nationaux de normalisation statuent alors sur l'adoption de l'EN par un vote final pondéré, lors duquel aucune modification ne peut plus être apportée au contenu.

Pour être adoptée, l'EN doit réunir 71 % des voix pondérées.

La ratification d'une norme s'effectue un mois après le résultat positif du vote final.

Après sa ratification, une norme européenne doit être adoptée comme norme nationale; toute norme nationale contradictoire doit alors être retirée. S'il s'agit d'une norme mandatée, les organismes européens de normalisation demandent à la Commission européenne de publier les références de l'EN au Journal officiel de l'UE.

Au plus tard au bout de cinq ans, les organismes de normalisation examinent s'il y a lieu de procéder à une révision de l'EN. Ceci se fait généralement par le biais d'une enquête effectuée auprès des comités miroirs nationaux. L'objectif est de limiter à trois ans la durée d'élaboration d'une EN.

Le Maroc, nouveau membre affilié du CEN

L'adhésion du Maroc au CEN est motivée par l'objectif principal de suivre le développement de la normalisation européenne et de prendre part aux efforts d'harmonisation des normes nationales avec les exigences du marché unique européen de manière à contribuer au renforcement de la compétitivité de l'économie nationale et à favoriser son intégration dans le commerce au sein de l'espace européen.

En effet, dans le cadre de

la zone de libre échange avec l'Union Européenne, le Maroc s'est engagé à rapprocher ses normes avec les normes européennes en vue de signer des accords de reconnaissance en matière d'évaluation de la conformité avec l'UE.

Cette adhésion permettra ainsi au Maroc de :

- Participer sans droit de vote, aux différentes assemblées générales de CEN et/ou de CENELEC,

- Participer en tant qu'observateur aux Comités et Sous-comités Techniques du CEN,

- Vendre les adoptions nationales des normes européennes conformément à la politique de distribution et de vente des publications CEN/CENELEC.

Les obligations du Maroc

L'adhésion du Maroc au CEN implique néanmoins les obligations suivantes : remplir ses obligations financières vis-à-vis du CEN et/ou CENELEC ; fournir au CEN et/ou CENELEC les informations demandées en relation avec le processus de normalisation ; adopter en tant que normes nationales, les normes européennes relevant des Comités Techniques auxquels le membre affilié participe ; retirer obligatoirement de la collection nationale toutes les normes nationales conflictuelles quand une norme européenne est adoptée et en informer le CEN.

Qu'est ce que la nouvelle approche

Le principe de la "nouvelle approche" a été défini par la résolution du Conseil de l'Union européenne du 07 mai 1985 concernant une nouvelle approche en matière d'harmonisation technique et de normalisation.

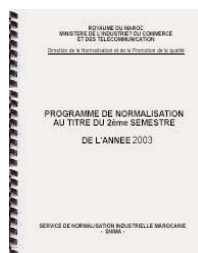
La "nouvelle approche" a créé une articulation étroite entre réglementation et normalisation :

- *la réglementation (certaines directives européennes) fixe, sous forme d' "exigences essentielles" obligatoires, les objectifs à atteindre pour assurer la sécurité et la santé des personnes ou la protection de l'environnement, elle fixe des obligations de résultats ;*

- *des normes, dont l'élaboration est confiée aux organismes européens de normalisation, décrivent des solutions permettant d'atteindre les objectifs obligatoires définis par la directive correspondante. Ces normes restent d'application volontaire, mais les produits conçus selon leurs prescriptions sont présumés être en conformité avec les exigences essentielles fixées par la réglementation ; ces normes sont dites " harmonisées", car elles sont " en harmonie " avec la réglementation correspondante.*

La nouvelle approche a donc pour objectif de refondre l'harmonisation technique en Europe sur une nouvelle base en se limitant à harmoniser uniquement les exigences essentielles des produits et en appliquant le " renvoi aux normes " et le principe de reconnaissance mutuelle afin de mettre fin aux entraves techniques à la libre circulation des marchandises.

Source MCI



PROGRAMME SEMESTRIEL DE NORMALISATION NATIONALE

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'accord sur les obstacles techniques au commerce (OTC) de l'organisation Mondiale du Commerce (OMC) et de son annexe le code de bonnes pratiques, le SNIMA vient de publier son programme de normalisation au titre du premier semestre de l'année 2010. Ce programme donne la liste de tous les projets de normes marocaines, leurs stades d'élaboration, leurs domaine d'activité ainsi que les documents de base.

Ce document est accessible à partir du site web du SNIMA.

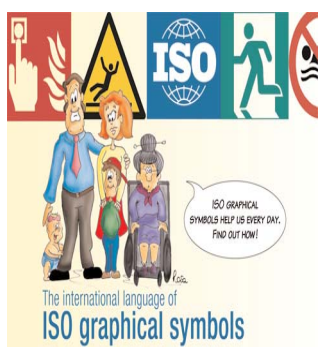


EVALUATION DE LA CONFORMITÉ

L'ISO lance un bulletin électronique intitulé "ISO/CASCO eNewsletter" sur "l'évaluation de la conformité" - nom donné aux processus utilisés pour démontrer qu'un produit ou service, un système de management ou une organisation satisfait à des exigences spécifiées telles que celles d'une Norme internationale ISO.

L'ISO/CASCO eNewsletter récemment lancé, qui paraîtra en un premier temps trois fois par an, fera régulièrement le point sur les normes, les développements et les activités se rapportant à l'évaluation de

L'abonnement au bulletin est gratuit et peut se faire rapidement et facilement sur le site Web de l'ISO à l'adresse suivante : ISO.ch.



LE LANGAGE INTERNATIONAL DES SYMBOLES GRAPHIQUES ISO

Pour mieux faire connaître ces symboles et apprendre au public à reconnaître les messages qu'ils véhiculent à travers différentes formes et couleurs, l'ISO a conçu une série de fiches ludiques et faciles à lire, sous l'intitulé, The international language of ISO graphical symbols

The international language of ISO graphical symbols est un outil d'information destiné au public qui sera par ailleurs très utile pour les professionnels directement concernés par la sécurité et les services au public.

Il est disponible gratuitement sous forme de fichier PDF téléchargeable sur le site Web de l'ISO. (www.iso.org).



Mr Gaston Michaud, Secrétaire Général du CEN,

" Comme AFFILIE le Maroc peut participer aux travaux des Comités Techniques du CEN, faire valoir son point de vue sur les normes européennes et par conséquent se préparer, à temps, aux nouvelles normes en non plus être confrontés à celles-ci " .

Espace Qualité : Pouvez vous rappeler aux lecteurs de la revue Espace Qualité le rôle et les missions du Comité Européen de Normalisation ?

Mr GASTON MICHAUD: Le CEN est l'un des 3 Organismes Européens de Normalisation reconnus par les Autorités Européennes . Ses secteurs d'activités touchent aux secteurs non couverts par le CENELEC (secteur électrotechnique) et ETSI (secteur télécommunication)

Le CEN a été créé en 1961, a pris son statut d'association internationale de droit belge en 1975 et compte au 1er Janvier 2010 ,31 membres nationaux représentant les 27 pays de L'Union Européenne ,3 pays de l'Association Européenne de Libre Echange et (à partir de 2010) la Croatie.

Le CEN dispose également de Membres Associés qui représentent certains grands secteurs économiques

(bâtiment ,chimie ,appareils médicaux ,etc) et également de grandes associations européennes représentant des intérêts sociétaux (consommateurs , PME ,syndicats ouvriers ,environnement)

L'objet principal du CEN est de produire les Normes Européennes (EN) dont ont besoin différents utilisateurs (industrie ,consommateurs, pouvoirs publics)

Le développement des EN se fait généralement au sein de Comités Techniques en tenant en compte ,selon les secteurs ,des activités et des résultats des travaux de normalisation menés au niveau international ISO (Organisation Internationale de Normalisation dont tous les membres nationaux du CEN sont membres tout comme le Maroc)

Ce développement se construit sur les valeurs reconnues de L'Organisation Mondiale du Commerce que sont la transparence, le

consensus, la participation... valeurs qui assurent que tout au long du processus les parties prenantes aux projets soient associées à leur développement

La collection des EN représente quelques 15 000 documents avec une production annuelle de 1200 Nouvelles normes

E.Q : Le Maroc, vient d'adhérer au CEN en juillet dernier en tant que membre affilié, que peut apporter cette adhésion au Maroc ?

Mr G.M : Afin de répondre à cette question, il convient de rappeler à quoi servent les Normes Européennes.

Très simplement on peut dire que se sont des référentiels utilisés volontairement dans les relations entre partenaires économiques notamment dans des contrats , des appels d'offre. Toutefois depuis maintenant 25 ans dans le cadre de ce qu'il est convenu d'appeler " la Nouvelle Approche " cer-

taines de ces EN développées à la demande des autorités publiques Européennes viennent en support à des Directives Européennes (lois européennes) et donnent même si elles gardent un caractère d'utilisation volontaire une " présomption de conformité " à ces directives avec tous les avantages que cela supposent (notion du marquage CE obligatoire) pour les producteurs ,européens ou non, dont les produits doivent répondre aux prescriptions de ces directives dès lors qu'ils sont destinés au marché européen.

Comme AFFILIE le Maroc peut participer aux travaux des Comites Techniques du CEN au sein desquels s'élaborent ces normes, les représentants marocains peuvent faire valoir leurs points de vue ,être informés des initiatives nouvelles et de l'avancement des travaux.. Ainsi les acteurs économiques marocains sont à même de se préparer, à temps, aux nouvelles normes en non plus être confrontés à celles-ci lors de l'ultime phase des travaux : leur publication.

Par ailleurs le SNIMA a l'obligation de mettre en application comme normes Marocaines les EN produites

par le Comites Techniques CEN dans lesquels des experts marocains participent .Cette obligation porte également sur le retrait des normes marocaines conflictuelles par rapport a ces EN permettant ainsi la création d'un espace normatif commun

Etre Affilié est également une excellent moyen de faire de l'intelligence (au sens Anglo saxon du terme) de s'informer, d'être à l'écoute des produits innovants de son secteur, d'entrer en contact avec des partenaires , de faire partie d'une réseau multinational

Reste aux entreprises et aux pouvoirs publics marocains de définir les secteurs dans lesquels il convient de s'engager et de faire porter les efforts

E.Q : comment les entreprises marocaines peuvent elles tirer profit de cette adhésion ?

Mr G.M : En s'engageant par le biais du SNIMA. En effet les travaux du CEN sont principalement menés par le truchement des délégations nationales qui sont les piliers du Système. Elles sont constituées de représentants nationaux qui dans les réunions

proposent, défendent des points de vues nationaux eux mêmes définis dans les instituts nationaux de normalisation

Ne pas s'engager fait courir aux entreprises le risque d'être confronté trop tard aux nouvelles règles du marché européen représentées par ces normes

J'ajouterais que le CEN comprend quelques 19 pays AFFILIES dont des pays d'Afrique du Nord et du Proche Orient (LIBYE, TUNISIE, EGYPTE, ISRAEL, JORDANIE, LIBAN...) qui bien que non membres de EU/AELE ont adoptés et adoptent les Normes Européennes dans de nombreux secteurs. Cela signifie que la mise en application des EN par le Maroc permettra a ses industries d'être également en phase avec l'espace normatif des ces pays

Le statut d'Affilié ,conféré unanimement par L'Assemblée Generale du CEN en Juillet dernier est ainsi un pas supplémentaire vers le rapprochement du Maroc à L'Europe.

**Propos recueillis
par MCI**

AIR LIQUIDE MAROC A OBTENU LA CERTIFICATION HACCP POUR SON ACTIVITÉ DE DIOXYDE DE CARBONE DESTINÉ AUX INDUSTRIES AGRO-ALIMENTAIRE

Au Maroc, l'industrie agroalimentaire est un moteur essentiel de développement, elle occupe une place stratégique et par conséquent doit s'adapter aux standards internationaux notamment aux normes qualitatives les plus strictes.

Le dioxyde de carbone purifié et liquéfié est nécessaire à de nombreuses applications industrielles dans l'alimentaire : surgélation de produits, transport sous température contrôlée, carbonatation des boissons gazeuses, traitement des eaux...

Air Liquide Maroc, a développé durant plusieurs années une multitude d'applications du dioxyde de carbone essentiellement pour l'industrie alimentaire. Au sein d' Air Liquide Maroc,

gnement des acteurs de l'Agro-industrie pour ces applications.

Dans le but de satisfaire ses clients et d'anticiper sur les besoins futurs du marché, Air Liquide Maroc a mis en place un système HACCP autour d'un projet d'investissement de plus de 20 millions de dirhams en laboratoire avec des analyseurs répondant aux spécifications alimentaires les plus sévères, des stockages & une flotte mobile totalement dédiés à

continuellement.

La certification HACCP, obtenu en Septembre 2009, est venue pour garantir aux clients la disponibilité sur le territoire national d'une gamme de produits d'une qualité répondant aux standards reconnus à l'échelle internationale.

Selon Monsieur Abdelhak ABIDA, Directeur Développement & Projets d'Air Liquide Maroc " De nombreux gaz protègent ou interviennent dans les processus de fabrication des boissons et aliments et respectent les plus hauts niveaux de qualité. La démarche de certification HACCP répond aux demandes de sécurité alimentaire du consommateur final. Nous nous réjouissons d'accompagner les exigences de qualité de nos partenaires de l'industrie alimentaire en général. "

Mademoiselle Meryem Belhoms, Chef d'équipe HACCP chez Air liquide, ajoute que " cette certification permet d'atteindre de nombreux objectifs, axés essentiellement sur :

- La satisfaction des



une équipe dédiée, s'appuyant sur des experts du Groupe assure l'accompa-

l'alimentaire ainsi qu'une équipe formée sur la démarche HACCP qui la contrôlera

clients par l'écoute active de leurs attentes.

- L'amélioration continue par la maîtrise des processus et l'optimisation des moyens matériels et humains.

- La formation du personnel à la politique HACCP

- La consolidation de l'image de Air liquide sur le marché des gaz

- Le respect de l'environnement selon les normes nationales et les orientations du groupe "

- Le projet de certification du Dioxyde de Carbone liquide a débuté en septembre 2008. Un programme étalé sur plusieurs étapes fut mis en place. Des échanges continus d'information liés aux modes de travail, aux procédures et aux processus de réalisation selon le système HACCP ont été observés tout le long de la préparation de la certification ; ce qui a permis aux uns et aux autres de s'enrichir mutuellement et de développer la communication entre eux. " Tout le personnel s'est impliqué pour réussir cette certification. Nous avons noté, dans ce cadre, une adhésion remarquable à l'esprit de la démarche qualité et une mobilisation des différents acteurs pour mener à bien toutes les opérations " pré-

cise Meryem Belhoms.

Considéré, actuellement, comme un projet d'entreprise, la démarche HACCP apparait dans les améliorations réalisés au sein de l'activité production du dioxyde de carbone liquide, tant au niveau des conditions opérationnelles de la sécurité alimentaire, de la fiabilité des équipements et des infrastructures qu'au niveau de la conformité des procédures mises en place. Air liquide Maroc en est consciente. Les règles du management définies dans le manuel HACCP sont un moyen que tout le

monde doit respecter en permanence pour atteindre la satisfaction des clients. Leur intégration dans le nouvel outil de gestion documentaire va surement faciliter cette tâche. Reste que l'engagement de chacun ne se limite pas seulement aux moyens matériels mis en place ; il passe surtout par un travail quotidien sur le terrain et un contrôle permanent des résultats atteints. C'est dire qu'il s'agit là de la mise en place d'une véritable dynamique d'implication d'esprit d'équipe et de cohésion.

AIR LIQUIDE MAROC en bref

Air Liquide, leader mondial des gaz pour l'industrie, la santé et l'environnement, est présent au Maroc depuis 1919 et leader sur son marché.

Air Liquide Maroc emploie plus de 250 salariés. Oxygène, azote, hydrogène et gaz rares sont au coeur du métier d'Air Liquide. Avec un chiffre d'affaires en 2008 de plus de 400 millions de Dirhams, les opérations d'Air Liquide Maroc sont situées dans les zones industrielles de Tanger - Tétouan, Oujda, Meknès et Fès, Casablanca, Marrakech et Agadir

Air Liquide Maroc prévoit d'investir 350 millions de Dirhams sur la période 2007 - 2012 pour être en mesure de répondre aux nouvelles demandes des industriels marocains, préparer le passage au statut pharmaceutique prévu par la nouvelle Loi 17-04 sur le médicament et saisir toutes les opportunités de croissance dans le cadre des Plans émergence et Maroc vert engagés par le Royaume.

LA NORMALISATION EUROPÉENNE : QUESTIONS ET RÉPONSE

Deux éléments fondamentaux constituent la structure de la normalisation européenne : les exigences essentielles qui fixent des seuils ou des niveaux de protection pour l'ensemble de l'Union en matière de santé et de sécurité ; les procédures d'évaluation de la conformité. La présente fiche pratique fournit des réponses simples à des questions fréquemment posés sur ces deux éléments.

Quelle différence y a-t-il entre une spécification technique et une norme ?

Une "spécification technique" est un document qui décrit les caractéristiques rendant un produit ou un service propre à un usage donné (notamment : niveaux de qualité ou de propriété d'emploi, sécurité, dimensions, mais aussi les prescriptions applicables au produit en ce qui concerne la terminologie, les symboles, les essais et méthodes d'essai, l'emballage, le marquage et l'étiquetage, ainsi que les méthodes et procédés de production pour les produits agricole).

Une norme est une "spécification technique approuvée par un organisme reconnu à activité normative pour application répétée ou continue, dont l'observation n'est pas obligatoire", selon la définition donnée par l'article 1§2 de la directive 83/189.

Le fait pour un produit de répondre à des exigences spécifiées peut alors faire l'objet d'une évaluation d'une attestation de conformité.

Quelle différence entre les normes et les documents d'harmonisation ?

La norme européenne proprement dite ou "EN" comporte le degré d'obligation le plus élevé puisqu'une fois qu'elle a été adoptée, tous les pays membres, même ceux qui ont voté contre, doivent la transposer sans en modifier le texte et retirer les normes nationales existantes sur le même sujet.

Le document d'harmonisation ou "HD" doit aussi obligatoirement être mis en application au niveau national mais un pays est libre de conserver les normes existantes pour autant qu'elles aient un contenu techniquement équivalent à celui du HD. Le HD permet des divergences nationales pour des raisons légales ou techniques à condition que celles ci soient transitoires.

Quels sont les organismes compétents à l'échelon européen en matière d'harmonisation ?

En ce qui concerne la définition du cadre réglementaire : le Conseil des ministres adopte les réglementations techniques en matière

d'harmonisation des législations nationales. La Commission a aussi dans certains cas le pouvoir d'adopter des textes d'harmonisation (compétence propre découlant du traité ou compétence sur délégation du Conseil). Depuis l'introduction de l'Acte unique européen, le Parlement intervient aussi dans le processus.

Par ailleurs, en matière de lutte contre les obstacles techniques aux échanges, les instances compétentes sont la Commission et la CJCE.

Enfin, les différentes normes sont élaborées par des organismes européens de normalisation :

- Comité européen de normalisation électrotechnique (CENELEC)

- Institut européen de normalisation des télécommunications (ETSI)

- Comité européen de normalisation (CEN)

Qu'entend-on par les termes " nouvelle approche " en matière d'harmonisation technique ?

Initiée par une résolution du Conseil du 7 mai 1985, la nouvelle approche repose sur les principes suivants :

- les directives d'harmonisation se limitent à poser les exigences essentielles auxquels doivent correspondre les produits pour pouvoir circuler librement,

- des normes harmonisées énoncent les spécifications techniques de produits cor-

respondant aux exigences essentielles

- le fabricant est libre d'appliquer les normes harmonisées ou d'autres pour satisfaire aux exigences

- le fabricant est libre des choix parmi les différentes procédures d'évaluation de la conformité prévues par la directive applicable

Afin d'éviter de nouvelles entraves aux échanges résultant de l'adoption de normes et de réglementations techniques nationales divergentes, la directive 83/189/CEE (modifiée par la directive 98/48) définit une procédure d'information par laquelle les États membres doivent notifier leurs projets de réglementations et de normes techniques à la Commission et aux autres États membres.

Selon ce dispositif, l'absence de réaction de la Commission ou d'un état dans un délai de trois mois à compter de cette notification signifie que les projets de réglementations techniques peuvent être adoptés. Si des objections sont soulevées, un nouveau délai de trois mois s'ouvre. Ces dispositions ne s'appliquent pas si la réglementation nationale obéit à des motifs d'urgence tels que la protection de la santé publique.

La Commission peut aussi donner mandat aux organismes européens de normalisation (CEN, CENELEC, ETSI) d'élaborer des normes européennes après avoir consulté les états membres. Dès lors, tous les travaux nationaux de normalisation dans le domaine concerné sont suspendus.

Une vingtaine de directives européennes répondant à ces nouveaux principes et dès lors qualifiées de "directives Nouvelle Approche" ont été adoptées.

L'approche globale résulte de la décision 90/683/CEE du Conseil (modifiée par la décision 93/465/CEE) et complète la nouvelle approche en définissant des modalités générales de preuve de la conformité. Elle consiste à fixer les lignes directrices générales et les procédures détaillées en matière d'évaluation de la conformité auxquelles les directives "nouvelle approche" devront se référer.

Huit procédures d'évaluation ou modules s'appliquant aux phases de la conception et de la fabrication concourent à l'évaluation de la conformité : le contrôle interne de la fabrication, l'examen "CE" de type, la conformité avec le type, l'assurance qualité production, l'assurance qualité produits, la vérification sur produits, la vérification à l'unité, l'assurance qualité complète.

Ces phases font intervenir les fabricants des produits seuls ou avec des organismes compétents en matière d'évaluation de conformité, désignés par les États membres et dont la liste est publiée au Journal officiel de l'Union Européenne.

De plus, la décision 93/465/CEE harmonise les règles d'apposition et d'utilisation du marquage CE.

Quelles sont les obligations découlant des directives pour le fabricant d'un produit ?

Le fabricant a plusieurs options :

- Procéder à un contrôle interne de la fabrication : les essais et les inspections sont donc sous sa responsabilité.

- Faire appel à un organisme notifié pour procéder à un examen et essai de type CE donnant lieu à une attestation CE de type qui garantit que le produit satisfait aux exigences essentielles.

- Recourir à un système d'assurance qualité qui fera l'objet d'une évaluation par un organisme notifié.

Quels sont les différentes procédures d'évaluation ?

A. Contrôle interne : cette procédure (ou module) porte sur le contrôle interne de la conception et de la production. L'intervention d'un organisme notifié n'est pas nécessaire.

B. Examen "CE de type" : porte sur la phase de conception et doit être complété par un module prévoyant l'évaluation en phase de production. L'attestation d'examen "CE de type" est délivrée par un organisme notifié.

C. Conformité au type : porte sur la phase de production et complète le module B et fournit la conformité au type décrit dans l'attestation d'examen "CE de type" délivrée en vertu du module B. L'intervention d'un organisme notifié n'est pas exigée dans ce module.

D. Assurance de la qualité : ce module porte sur la phase de production. Il complète le module B. Inspiré de la norme de la production EN ISO 9002 relative à l'assurance de la qualité, il requiert

l'intervention d'un organisme notifié chargé d'approuver et de contrôler le système de qualité mis en place par le fabricant pour la production, le contrôle final du produit et les essais.

E. Assurance de la qualité : il concerne la phase de production et complète le module B. Inspiré de la norme des produits EN ISO 9003 relative à l'assurance de la qualité, il nécessite l'intervention d'un organisme notifié chargé d'approuver et de contrôler le système de qualité mis en place par le fabricant pour le contrôle final du produit et les essais.

F. Vérification sur produits : porte sur la phase de production et complète le module B. Un organisme notifié contrôle la conformité au type décrit dans l'attestation d'examen "CE de type", délivrée en vertu du module B, et délivre un certificat de conformité.

G. Vérification à l'unité : porte sur les phases de conception et de production. Chaque produit individuel est examiné par un organisme notifié qui délivre un certificat de conformité.

H. Assurance de la qualité : concerne les phases de conception et de production. Inspiré de la norme EN ISO complète 9001 relative à l'assurance de la qualité, il nécessite l'intervention d'un organisme notifié chargé d'approuver et de contrôler le système de qualité mis en place par le fabricant pour la conception, la fabrication, le contrôle final du produit et les essais.

Quel est l'intérêt pour une

entreprise de recourir à des normes européennes harmonisées ?

Tout produit conforme aux normes nationales qui transposent les normes harmonisées, dont les numéros de référence ont été publiés au Journal Officiel de l'Union Européenne, est présumé conforme aux exigences essentielles correspondantes fixées par la ou les directives de référence. Le marquage CE atteste cette conformité (à condition, bien sûr, que les dispositions régissant le marquage CE aient été appliquées de façon régulière).

Cette présomption a pour conséquence que les états membres ne peuvent interdire ou restreindre l'accès à leur territoire et la mise sur leur marché de ce produit (sauf cas particuliers).

Le marquage CE est donc obligatoire ?

Oui, quand les directives le prévoient, ce qui est le cas de vingt et une d'entre elles. Elles concernent plus de 30% de la production industrielle et tous les secteurs électrique, électronique et machines. Lorsque la procédure d'évaluation a montré que le produit (ou un exemplaire représentatif de la production) répond aux exigences de la directive particulière applicable, le fabricant ou son mandataire établi dans la Communauté européenne appose le marquage "CE" sur chaque produit et fait une déclaration écrite de conformité qui engage sa responsabilité.

Des sanctions sont prévues si les contrôles font apparaître que les obliga-

tions liées au marquage CE n'ont pas été respectées. Le produit peut être consigné, ou même retiré du marché.

Attention : lorsqu'il s'agit de produits présentant différentes sortes de risques, plusieurs directives peuvent être applicables. Ainsi, une machine peut être concernée par les directives " machine ", " compatibilité électromagnétique " et " basse tension ".

Un produit déjà existant est-il soumis à une directive postérieure ?

Les directives concernent les produits destinés à être mis sur le marché ou mis en service sur le territoire de la Communauté pour la première fois, donc les nouveaux produits fabriqués dans les États membres ainsi que aux produits usagés et d'occasion importés de pays tiers. Les produits ayant fait l'objet de modifications importantes peuvent être considérés comme des nouveaux produits, soumis à l'obligation de conformité à l'occasion de leur mise sur le marché de l'Union et de leur mise en service sur son territoire.

Quant à la notion de " produit ", elle varie selon les directives. Il incombe donc au fabricant de vérifier si son produit entre ou non dans le champ d'application d'une ou de plusieurs directives. A noter que les produits spécialement ou exclusivement destinés à des fins militaires ou policières sont explicitement exclus du champ d'application de certaines directives "nouvelle approche".

Source : MCI